**Plan de Developpement Logiciel : Gestion de Conges**

**Objectif du Projet :**Le projet vise à développer une application de gestion des demandes de congés pour une société. Cette application doit permettre :

* A un administrateur de maintenir la liste officielle des jours fériés et la liste des RTT employeurs (jours de RTT imposées par l’employeur)
* A un salarié de saisir une demande de congé (congé payé, RTT employé ou congé sans solde)
* A un manager de valider la demande de congé de l’un de ses collaborateurs
* A un salarié de voir la liste de ses congés futurs et passés sur un composant type calendrier
* A un manager de voir pour une semaine donnée, la liste des collaborateurs présents et absents

**Presentation de l’equipe :**

* Nabile
* Jacques
* Daniel
* Philippe

Chaque développeur peut intervenir sur tous les aspects du developpement, UML, Back Office, Front, Presentation du projet au client.

**Moyen mis en œuvre et contrainte :**

Base de données Mysql hébergé sur le service cloud « clever »

* URL : jdbc:mysql://u50yotuu1hihajwo:lgfAdcxNwvOkkQZMR4d@bitgmvbedipqkkt0vf1q-mysql.services.clever-cloud.com:21394/bitgmvbedipqkkt0vf1q
* User : u50yotuu1hihajwo
* Mot de passe : lgfAdcxNwvOkkQZMR4d
* Port : 21394
* Client disponible : bitgmvbedipqkkt0vf1q-mysql.services.clever-cloud.com

Language du Back Office :

* Java avec le Framework SpringBoot

Language du Front :

* TypeScript avec le Framework Angular, Css avec le Framework Bootstrap

Versionning du code :

* Git : https://github.com/Nabile-2022/gestion-conges

Temps mis a disposition pour le livrable finale :

* 14 jours

**Champs des limitations de l’application :**

* Un jour férié est imposé par le gouvernement et correspond à une journée non travaillée.
* Les congés payés sont au nombre de 25. Les salariés sont libres de les poser lorsqu’ils le souhaitent entre le lundi et le vendredi inclus.
* Les RTT sont aux nombres de 11 et sont des jours non travaillés supplémentaires.   
  Il en existe 2 types :
  + Les RTT employées, au nombre de 6, sont choisies par l’employé
  + Les RTT employeurs, au nombre de 5, sont choisies par l’employeur.